



**VERVIERS**

POLICE ADMINISTRATIVE

N/Réf. : VK/vk  
V/Réf. : Néant  
Agent traitant : Valérie Kupper  
[valerie.kupper@verviers.be](mailto:valerie.kupper@verviers.be)

Ligue des Droits Humains  
Madame Emmanuelle HARDY  
Conseillère juridique

Rue du Boulet, 22

1000 BRUXELLES

Verviers, le 12 avril 2022

Madame,

**Objet : Réponse à votre demande quant au déploiement des dispositifs de surveillance dans des lieux ouverts accessibles au public.**

Faisant suite à votre demande dont question sous objet et introduite par le biais du site Transparencia, nous vous prions de bien vouloir trouver en annexe les documents suivants :

- Délibération du CC du 27/10/2014 relative à l'installation de deux caméras de surveillance devant l'établissement scolaire S.F.X.
- Délibération du CC du 23/02/2015 relative à l'installation d'une caméra de surveillance devant les locaux de « La Meuse Verviers ».
- Délibération du CC du 23/10/2017 relative à l'installation d'un dispositif de caméras de surveillance autour du CHR de Verviers.
- Délibération du CC du 24/06/2019 relative à l'autorisation d'exploitation de caméras sur le territoire communal par la Zone de Police Vesdre.

L'emplacement précis des caméras, de même que l'analyse d'impact, ne peuvent être communiqués. En effet, l'article 6 al. 1 de la loi du 11 avril 1994 relative à la publicité de l'administration permet de refuser la divulgation d'informations si l'intérêt de la publication ne l'emporte pas sur la protection des intérêts suivants : la sécurisation de la population, l'ordre public, la sûreté ou la défense nationale, la recherche de faits punissables. En l'occurrence, la communication au grand public des éléments contenus dans l'analyse d'impact mettrait à mal l'objectif de la recherche de faits punissables et de maintien de l'ordre public.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de nos sentiments distingués.

La Directrice générale f.f,



Christiane THISSEN

La Bourgmestre,



Muriel TARGNION

*Visa du Service :*